

Gestion des ailantes

Espaces paysagers



Contact Presse

Direction de la Communication

Tel. : 03 25 42 34 36

Mailto : c.marin@ville-troyes.fr

Retrouvez les dossiers de presse sur le site :

www.ville-troyes.fr



Depuis 2009, la Ville de Troyes a pris en compte le caractère invasif des Ailantes. Ces arbres, dont le développement s'est modifié depuis quelques années, sont au cœur des préoccupations du service des Espaces paysagers.

Les Services de la Ville de Troyes procèdent régulièrement à l'élimination des espèces envahissantes sur l'ensemble des espaces naturels susceptibles de favoriser leur développement.

Il est impératif de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire mais également les particuliers de manière à endiguer la prolifération des espèces invasives et plus particulièrement des Ailantes.

Les Ailantes, un problème de taille

Origine

Originnaire de l'Asie orientale et introduite en France vers 1750 pour la sériciculture (élevage des vers à soie), le Faux-verniss du Japon, ou Ailante (*Ailanthus altissima*), se répand tout naturellement dans les espaces perturbés, là où la main de l'homme n'intervient pas ou peu. C'est un arbre de taille moyenne qui atteint une hauteur comprise entre 17 et 27 mètres avec un diamètre à hauteur de poitrine d'environ 1 mètre. L'écorce est lisse, gris clair, devenant souvent un peu plus rêche avec les fissures de couleur ocre pâle lorsque l'arbre vieillit.



Les inconvénients

Certaines espèces, comme le Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia*), et les Ailantes, importées dans notre région au début du 20^e siècle, connaissent une évolution colonisatrice depuis 2005 car leurs fruits sont devenus fertiles et les repousses abondantes autour des pieds-mères.

Contact Presse

Direction de la Communication

Tél. : 03 25 42 34 36

Mailto : c.marin@ville-troyes.fr

Retrouvez les dossiers de presse sur le site :

www.ville-troyes.fr

Même si sa durée de vie excède à peine 50 ans, l'Ailante, à la végétation performante, a la faculté de se développer trois à quatre fois plus vite que les autres espèces (Erables, Aulnes, Frênes, etc.) et dix fois plus vite qu'un chêne. Or les Ailantes, qui sont de grands arbres, perturbent le développement des espèces locales habituelles.

Les espaces perdent alors leur diversité et la flore locale disparaît des surfaces envahies en créant une compétition avec la végétation indigène, effets allélopathiques (*ensemble de plusieurs interactions biochimiques directes ou indirectes, positives ou négatives, d'une plante sur une autre - microorganismes inclus - au moyen de métabolites secondaires tels les acides phénoliques, les flavonoïdes, les terpénoïdes et les alcaloïdes*). Cette plante nuit à la diversité de la flore en libérant des toxines dans le sol qui empêche les autres essences d'arbres de s'installer. Ces toxines sont tellement puissantes qu'elles sont actuellement testées pour produire des herbicides naturels. De plus, l'autre danger de l'Ailante concerne les dommages causés par le système racinaire puissant qui déchaussent les maçonneries.

L'Ailante, a, en plus, de nombreux défauts gênants :

- odeur désagréable de son feuillage froissé,
- fort pouvoir allergisant de sa sève,
- miel fabriqué à partir de son nectar qui est nauséabond,
- bois cassant sans valeur.

Une espèce dite « invasive »

Face à la rapidité de son développement, l'Ailante est, aujourd'hui, considéré comme une espèce dite « invasive », et se trouve sur la liste provisoire des espèces végétales exogènes invasives ou susceptibles de l'être en Champagne-Ardenne.

L'Ailante est régulièrement éliminé et contrôlé par le Service des Espaces paysagers, dans le cadre de l'entretien traditionnel des parcs et jardins de la Ville de Troyes.

Contact Presse

Direction de la Communication

Tél. : 03 25 42 34 36

Mailto : c.marin@ville-troyes.fr

Retrouvez les dossiers de presse sur le site :

www.ville-troyes.fr

L'action de la Ville

Le service Espaces paysagers

Dans les missions qui leur sont dévolues, le service des Espaces paysagers se doit, entre autres, d'entretenir et de gérer le patrimoine arboré. La Ville de Troyes ne peut, cependant, qu'intervenir sur l'espace public. L'Ailante a pour particularité de produire beaucoup de rejet. Une des actions des services des Espaces paysagers, consiste à arracher le plus tôt possible ces derniers afin d'éviter leur pousse, qui est très rapide.



Des zones sous contrôle

Les Ailantes sont une espèce présente à Troyes, invasive à certains endroits et contrôlée à d'autres.

Sept sujets ont été référencés sur l'ensemble des arbres (environ 12 000) de la collectivité. Il s'agit soit de plantation affirmée et contrôlée ou d'arbres à abattre pour les risques de dissémination.

La logique d'abatage

Les Ailantes situés à proximité de cours d'eau et dans des espaces en gestion naturelle doivent être éliminés pour limiter les risques de dissémination.

Les arbres situés en zone fortement minéralisée et dans des espaces en gestion dite horticole seront maintenus et contrôlés périodiquement.

La situation sur les parcelles privées

L'analyse visuelle des arbres dans les propriétés privées, chez les bailleurs sociaux et dans les zones industrielles, laisse apparaître le même rapport que sur l'espace public, soit environ 1 Ailante pour 1 000 autres arbres (Erables, Tilleuls, Frênes, Marronniers, Bouleaux, Aulnes, Pruniers, etc.).

Cependant, on note une inégale répartition des Ailantes sur le territoire. En effet, une concentration plus importante est constatée sur le secteur nord de la ville de Troyes, à savoir



Contact Presse

Direction de la Communication

Tél. : 03 25 42 34 36

Mailto : c.marin@ville-troyes.fr

Retrouvez les dossiers de presse sur le site :

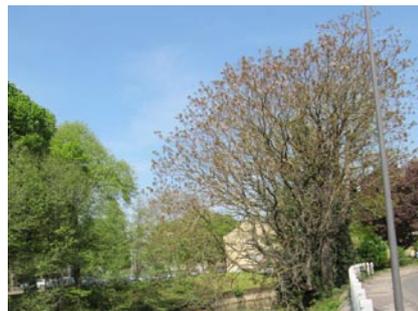
www.ville-troyes.fr



de part et d'autre de la rue Etienne Pédron. On retrouve les arbres plantés et les pousses spontanées qui prennent une place de plus en plus importante.

La gestion des berges

Le SAVSAT est en cours d'élimination des « pieds-mères » et rejets sur les berges de Seine de la tête du Bouchon de Champagne afin de mieux contrôler la propagation de cette espèce. En ce sens, le biotope spécifique des berges de Seine doit faire l'objet d'une attention particulière.



L'action du SAVSAT

Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Seine de l'Agglomération Troyenne regroupe les communes du Grand Troyes et Saint-Pouange. Il intervient sur 120km de rivières et assure trois missions :

- La lutte contre les inondations
- L'entretien des rivières
- L'amélioration des zones humides

En ce qui concerne les rives de Seine, le SAVSAT entretient les berges. Les Ailantes voient leurs graines véhiculées par les cours d'eau et l'action du SAVSAT est aussi de suivre leur progression en amont.



Protection de la biodiversité locale

Etant donné que les espèces invasives semblent être la deuxième cause d'extinction des espèces locales et d'appauvrissement de la biodiversité dans le monde, la préservation de biotope spécifique, dont le milieu biologique favorise le développement de ces espèces invasives, s'avère donc indispensable. Dans ce cadre là, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le conservatoire du Patrimoine Naturel de la Champagne-Ardenne, la Chambre d'Agriculture de

Contact Presse

Direction de la Communication

Tél. : 03 25 42 34 36

Mailto : c.marin@ville-troyes.fr

Retrouvez les dossiers de presse sur le site :

www.ville-troyes.fr

l'Aube, le Centre Régional de la Propriété Forestière et le réseau Natura 2000 mettent en place un protocole d'élimination d'espèces envahissantes telles que le *Ptérocarya fraxinifolia* présent dans le marais de Villechétif.

Les particuliers en action

Les Troyens, ont également un rôle à jouer dans le ralentissement de la prolifération de cette espèce, là où les services publics ne peuvent intervenir. Cela concerne toutes les plantes invasives et surtout les Ailantes qui se développent sur notre territoire.

Chacun peut lutter contre les plantes envahissantes :

- éviter de les acheter et de les planter,
- couper les fleurs fanées pour éviter que les graines ne se forment,
- détruire les drageons (*rejet naissant sur racine*),
- les arracher si possible,
- porter les déchets verts dans une déchetterie (le compost, en chauffant, détruit les graines).

N.B. : Dans tous les cas, il faut éviter l'utilisation de produits phytosanitaires car ils nuisent à l'environnement sans être efficace pour autant.

Contact Presse

Direction de la Communication

Tél. : 03 25 42 34 36

Mailto : c.marin@ville-troyes.fr

Retrouvez les dossiers de presse sur le site :

www.ville-troyes.fr